

Compte rendu du Conseil Académique plénier 16 janvier 2014

Présent-e-s ou représenté-e-s.

Collège A (CR) : Lacroix Daniel, Wolff Jean-Pierre (représenté par L. Talairach-Vielmas), Tallairach-Vielmas Laurence, Py Jacques, Bonnet Corinne, Coulette Bernard, Dessens Nathalie, Guidetti Michèle (représentée par N. Dessens), Condamines Anne (représentée par C. Zaouche), Zaouche Chantal, Moret Pierre (représenté par S. Rayssac),

Collège A (CFVU) : Mélan Claudine, Duvignau Karine (représentée par A. Rohr), Lajarrige Jacques, Birgy Philippe, Mias Christine (représentée par P. Birgy), De Leonardis Myriam, Goddard Jean-Christophe (représenté par A Egéa), Canguilhem Philippe,

Collège B (CR) : Kechidi Med, Cazes Quitterie (représentées par M. Kechidi), Denjean Claude (représenté par P. Canguilhem),

Collège B (CFVU) : Bouyssières Patrice, Camps Jean-François, Valade Christian (représenté par M. De Léonardis), Rohr Anne, Grezes Rueff François, Rayssac Sébastien, Egéa Anne, Fraga Enrique,

Collège C (CR) : Lehmann Michel, Dupont Pascal, Chassot Jean-Fabrice (représenté par D. Lacroix), Inderwildi Hilda, Amadiou Franck (représenté par C. Bonnet), Tripier-Mondancin Odile,

Collège D (CR) : Gratian Michel (représenté par J. Py), Daran Xavier,

Collège E (CR) : Denuc fabienne (représentée par O. Tripier-Mondancin), Pottier Céline, Rabatouil Michelle,

Collège F (CR) : Petit Hervé,

Collège BIATOS (CFVU) : Cassagnaud Sandra, Chandelier Michel, Duprat Françoise, Gosselin Sophie (représente par C. Pottier),

Collège usagers doctorants (CR) : Février Etienne (représenté par E. Pibou), Pibou Elsa, Roby Agathe (représentée par E. Pibou),

Collège usagers (CFVU) : Charles Steeve (représenté par M. Petit-Breuilh), Boix Justine, Petit-Breuilh Margot, Cantaloube Robin (représenté par J. Boix), Louvie Virginie (représentée par J. Boix), Enocq Emilie (représenté par M. Petit-Breuilh),

Collège des personnalités extérieures (CR) : Chaptal Jean-Louis, Serfass-Denis Anne (représentées par C. Zaouche), Mounaud Patrick,

Collège des personnalités extérieures (CFVU) : Margaix Jean-Pierre (représenté par P. Bouyssières), Montagne Michel (représenté par P. Bouyssières).

La réunion est présidée par Minovez Jean-Michel, Président de l'université,

Invitée sur le point 1 de l'ordre du jour : Visa-Ondarcuhu Valérie, Vice-présidente du Conseil d'Administration,

Secrétaires de séance : Estrade Sylvie, Sanchou Valérie,

Le Président Jean-Michel Minovez prend la parole à 14h30.

0. Informations du Président

- Le Président expose un ensemble d'informations relatives à la **politique d'emploi**. Sur le contingent de créations de 1000 emplois par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'UT2 s'est vu octroyer 4 emplois. C'est une bonne nouvelle dans la mesure où, au regard des critères de répartition des moyens « SYMPA » l'établissement n'était pas éligible. Ces 4 emplois ne sont pas fléchés et peuvent aussi bien concerner des enseignants, enseignants-chercheurs que des BIATSS. L'enveloppe est un calcul de masse salariale moyenne, et suivant les choix qui seront faits, des

compléments seront peut-être à apporter par l'établissement suivant les grades que nous adopterons pour ces postes.

Compte tenu des discussions ayant déjà eu lieu en CA sur la campagne d'emploi, la proposition suivante a été faite :

- Poste de maître de conférences, 18ème section en Arts plastiques, recrutement 2014 (vœux 1 de l'UFR HAA)
- Réserve d'emploi de MCF en Anglais, pour le remplacement d'un collègue en cours de procédure de mutation croisée sur la campagne 2014 (MCF Anglais UT2/ Pr Psycho hors UT2 pour lequel nous avons donné un avis favorable). L'engagement avait été pris de compenser cette mutation.
- BIATSS, cat. C, BAP J, pour l'UFR de Psychologie, où les besoins sont importants (sous-encadrement administratif et technique)
- BIATSS, cat A (ASI ou IGE) missions d'appui à la recherche, aide au montage de projets. Le rattachement et les missions de ce poste sont suspendus à l'aboutissement des réflexions sur cette thématique.

Le Conseil d'Administration sera saisi de cette proposition et se prononcera sur la création de ces postes.

- Un poste de PU est également créé à l'IUT de Figeac, en 60ème section CNU. La question de fiche de poste était encore à régler. Des difficultés perduraient depuis plusieurs années au sujet de ce poste. Une expertise extérieure a été demandée et réalisée par D. Marquis (INSA) sur les besoins liés à ce poste, notamment en matière de recherche. Deux profils avaient été proposés (Profil pour le laboratoire Laplace ou l'Institut Clément Ader), c'est le second qui a été retenu. La CR s'exprimera sur ces profils prochainement.
- Concernant la décision du CA restreint qui avait rejeté la sélection d'un PU 24ème section CNU (Géographie), le Conseil d'État nous demande de délibérer à nouveau, les raisons avancées ont été estimées inadéquates. Nous avons 3 mois pour le faire.

Informations relatives au CPER 2014/2020

- Aspects immobilier. Courrier du 10/01/2014 nous informe que l'UFR de Psychologie et la bande des amphithéâtres ont été retenues par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche comme une opération à financer en priorité.

Ce financement sera à la fois dans et hors CPER, suivant le montage suivant :

- Région, maître d'ouvrage de l'opération, engagera 22 600 000€ au titre du CPER 2007/13
- Etat : au titre de « la queue du CPER 2007/13 » : 1 800 000€
- Etat au titre de l'opération campus de l'université de Toulouse : 4 200 000€
- 7 000 000€ au titre du CPER 2014/20.

L'opération pour laquelle nous nous battons depuis près d'un an et demi peut débuter.

- La priorité maintenant pour l'établissement est la démolition/reconstruction de l'ISTHIA. Cette opération a été retenue après arbitrages de la COMUE, de l'État, et de la Région.
- Des opérations en région ont également été retenues sur les sites de Cahors, Montauban, Albi et Foix.

Le projet d'Albi, sur le site de Champollion, devait faire apparaître plus précisément qu'un bâtiment spécifique ESPE devait être construit.

- Le projet de démolition de l'ancien RU n'a pas été retenu. Il sert actuellement pour les opérations tiroirs de la reconstruction. En projet, il y a toujours la possibilité de construire à sa place la nouvelle école d'architecture de Toulouse. Ce projet est de nouveau proposé : si le bâtiment n'était pas démoli, nous aurions un risque de voir perdurer ce bâtiment désaffecté.

Pour la partie recherche du CPER, 3 à 4 projets forts de plateformes pouvaient être portés, nous en avons soutenu plus, et 5 projets ont été retenus (6 parce que 2 ont fusionnés) :

- Plateforme Archéosciences environnement Midi-Pyrénées (GEODE, TRACES, FRAMESPA),
- Plateforme CCU (CLEE, Octogone, MSHST)
- Plateforme CRCD Mika (LARA et ex-IUP de Montauban arts appliqués couleurs image design),
- Plateforme FPIR (IUT de Figeac et tissu industriel local)

- Plateforme Ovalie (CERTOP et structures extérieures liées à l'ISTHIA).

Certains des projets retenus n'étaient pas forcément prioritaires pour la COMUE, mais les soutiens, notamment du CNRS, ainsi que les argumentaires de l'établissement ont permis à ces 5 projets d'être retenus.

Le CNRS est remercié pour son soutien à 3 des 5 plateformes retenues.

Les arbitrages ne sont pas encore faits. C'est sur ces arbitrages, rendus par le Premier ministre, y compris sur les aspects financiers, que nous devons à nouveau nous prononcer. Le calendrier initialement annoncé est reporté (réponses après le printemps).

Concernant les opérations immobilières, le gouvernement lancera bientôt un deuxième PIA (Programme d'Investissement d'Avenir). L'université doit se préparer : présenter des projets ou non, et quels types de projets, suivant le contour de ce nouveau programme.

1. Campagne d'emplois 2014 : qualification à donner aux emplois d'enseignants-chercheurs

Présentation de Valérie Visa, Vice-présidente du Conseil d'Administration.

L'ensemble des fiches de postes a été communiqué aux conseillers (sauf les 4 créations annoncées en début de séance). Elles ne seront pas reprises dans ce Conseil une par une.

La présentation sera générale sur les conditions qui ont conduit à la proposition actuelle, un débat sur le contenu pourra s'engager par la suite.

Depuis le passage à la nouvelle loi de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, un changement de procédure est envisagé, alors que la procédure, conforme à l'ancienne loi, avait déjà été lancée.

Les fiches de postes examinées ce jour ont donc déjà été examinées, lors de 3 séances de la Commission Recherche, et un avis a déjà été donné.

Le Conseil Académique se réunit et se prononce aujourd'hui, se fondant sur les avis produits par la Commission Recherche.

A l'issue de la dernière Commission Recherche du 7 novembre sur cette question, un certain nombre de fiches devaient encore recevoir des modifications, compléments, révisions et un avis défavorable avait été émis sur ces fiches non abouties.

La liste des postes a été présentée en Comité Technique le 28 novembre puis en Conseil d'Administration le 3 décembre 2013.

Le rôle des deux instances est différent puisque le Conseil d'Administration statue sur la répartition des emplois, alors que le Conseil Académique statue sur la qualification des postes.

Suite au vote du Conseil d'Administration sur la répartition, une ultime relance a été réalisée annonçant que les fiches ne pourraient être publiées sans révisions, compte tenu de l'avis défavorable émis.

Un certain nombre de compléments ont été apportés, les fiches révisées ont également été communiquées récemment.

4 postes étaient concernés :

- Poste de PU, section 60 évoqué en information du Président, l'arbitrage était attendu

- Poste de MCF, Arts plastique Arts appliqués, adossé au LARA, en attente de la prise en compte des évolutions du LARA

- 2 Poste MCF, Langues Étrangères Japonais et Arabe, ne faisaient pas apparaître de rattachement à des équipes de recherche. Le Centre d'études japonaises et FRAMESPA ont pour ces deux postes respectivement été mentionnés.

Une question de méthode est alors posée au Conseil : le Conseil Académique valide-t-il ces fiches ou bien est-ce le CS restreint, comme actuellement ?

Il est proposé que le Conseil Académique se prononce sur l'ensemble des fiches, avec une attention particulière sur les fiches proposées à la publication suite au Conseil d'Administration restreint du 3/12/2013.

D. Lacroix atteste que les éléments manquants ont bien été transmis, et qu'ils lui semblent satisfaisants au regard des demandes qui avaient été formulées.

Une discussion s'engage sur les postes de langue : la simple mention d'une structure de recherche est insuffisante et certains conseillers qui ont examiné les fiches auraient aimé un véritable profil de recherche. Un complément sera demandé aux composantes correspondantes.

Le manque de précision provient certainement de la volonté de laisser une liberté au comité de sélection en termes de candidatures : vu le faible nombre de postes au recrutement dans ces sections, une trop grande précision risquerait de limiter les candidatures. Cette volonté d'ouverture aurait pu être soulignée, de même que les orientations scientifiques des centres de recherche cités.

La Vice-présidente du Conseil d'Administration annonce que les profils de postes relatifs aux postes obtenus dans le cadre des créations annoncées en début de séance (postes notifiés avant les congés de fin d'année) ont été votés en Comité Technique le 6 janvier 2014, et leur publication sera proposée au Conseil d'Administration du 21 janvier 2014.

Dans le cadre d'une année transitoire, et dans la mesure où les précisions demandées ont été apportées, il est convenu que les réserves émises en novembre par la Commission Recherche peuvent être levées.

L'année prochaine, l'examen des fiches de postes, en vue de leur qualification sera réalisé non plus par la Commission Recherche, mais par le Conseil Académique plénier. Ce travail, minutieux, de cohérence et de qualité des profils, sera à redéfinir. Un travail important a été réalisé par le Conseil Scientifique ces dernières années, conduisant à une amélioration de la qualité des profils de recherche publiés, il serait dommage de perdre cet acquis. Jusqu'à présent, l'examen des profils recherche était particulièrement examiné, la nouvelle configuration permettra également à la partie formation de gagner en qualité.

Sur la partie formation-précisément, il est précisé que le poste de Japonais viendra renforcer l'équipe enseignante en conséquence de l'augmentation très importante des effectifs d'année en année.

Le Conseil Académique se prononce sur la qualification à donner aux postes d'enseignants chercheurs dans la campagne d'emploi 2014.

Le vote concerne l'ensemble des fiches.

Adopté à l'unanimité des 60 membres présents ou représentés.

La campagne d'emploi 2014, sur la qualification à donner aux postes d'enseignants chercheurs, est adoptée à l'unanimité.

2. Règlement intérieur du Conseil Académique et des Commissions Recherche et Vie Universitaire

Le Vice-président de la Commission Formation et Vie Universitaire explique qu'un règlement intérieur devra être établi pour la Commission. Un comité de pilotage sur les statuts est actuellement au travail. Il conviendra de travailler en convergence avec ses choix concernant la CFVU.

Une homologation entre le règlement intérieur de la CFVU, celui de la CR, et celui du Conseil Académique est souhaitable.

Actuellement, seul le Conseil d'Administration est doté d'un règlement intérieur, ce dernier pourrait donc servir de base à nos travaux.

Le Vice-président de la Commission Recherche explique qu'une ébauche de règlement intérieur a été rédigée, mais nous ne savons pas si ce règlement intérieur vaudra également pour les deux Commissions.

Ce règlement intérieur n'a pour le moment pas été examiné par la Commission recherche. Tant que la réflexion sur les statuts n'est pas aboutie, il est prématuré d'adopter une première version de règlement intérieur appelée à être modifiée par la suite.

Le comité de pilotage sur la rédaction des statuts viendra présenter l'avancée de ces travaux dans les prochaines réunions de la CFVU (le 17) et de la CR (le 23).

Les options en termes de gouvernance du Conseil Académique ne sont pas tranchées, et la loi nous laisse une grande liberté : le Président du Conseil Académique peut être différent ou non du Président de l'université; il peut y avoir ou non des Vice- présidents pour chacune des deux Commissions ... Ces premières questions engendrent rédaction des statuts et des règlements intérieurs de nature très différente.

Des propositions du comité de pilotage seront discutées au sein du Conseil Académique, du Conseil d'Administration et des deux Commissions. La version rédigée finale sera également votée par les instances, en fin d'année universitaire.

Les propositions relatives aux statuts seront faites au Conseil Académique plénier. Pour le moment, le comité de pilotage est dans une phase de rencontres, avec les Commissions existantes, les UFR, les syndicats, etc., de manière à recueillir les avis de chacun. C'est ensuite que seront établies des propositions qui seront débattues en Conseil Académique.

Le Conseil d'Administration prendra en compte cet avis.

Nous sommes actuellement dans une méthode de travail ad hoc adoptée pour la rédaction des statuts de manière à les construire sur une vision partagée, et recueillir le plus grand consensus.

3. Réflexion sur la constitution de pôles pédagogiques et de recherche

Le Président a envoyé un courrier à l'ensemble de la communauté universitaire, le 21 novembre, complété par plusieurs propositions de pôles de formation et de recherche. Il ne revient pas en séance sur l'argumentaire développé dans le courrier, mais rappelle que sa volonté n'est pas d'imposer une nouvelle organisation, mais qu'au regard des réformes en cours, et des réorganisations, notamment au niveau du site, la réflexion doit être menée.

Depuis ce courrier, plusieurs rencontres ont eu lieu, avec les directeurs d'UFR, écoles internes et instituts, avec les directeurs d'équipes de recherche, d'écoles doctorales et structures fédératives (10/01/2014). Le bureau de l'université s'est également saisi de cette réflexion.

Il est rappelé qu'il n'y a aucune volonté de la part de la Présidence d'imposer une modification d'organisation de l'université.

Les réformes en cours, liées à la loi ESR, modifient les structures internes et l'organisation interuniversitaire : les communautés d'universités deviennent des EPSCP au même titre que les universités. Il y a de nouvelles logiques, partageant la stratégie au sein d'une nouvelle institution qui aura un rôle important dans la construction de la stratégie du site (discours précontractuel mené avec l'État, qui se fera au niveau du site).

Le CPER, par exemple, n'est plus mené entre les collectivités territoriales, l'établissement et l'État ; l'arbitrage se fait au niveau de la COMUE (cf. projets immobiliers ou plateformes technologiques).

L'UTM doit être en capacité de déléguer à la COMUE des représentants à la fois investis dans l'université et dans cette représentation extérieure.

De même, les champs déjà en place au niveau de l>IDEX devront être investis (en particulier les pôles de recherche et de leurs compétences).

Notre structuration en UFR date d'une quinzaine d'années. Cette forme d'organisation est-elle toujours adaptée (périmètre notamment) ?

Comment pensons-nous le lien formation/recherche au sein d'un secteur disciplinaire, et comment pensons-nous la transversalité entre les secteurs ?

Le modèle de représentation de l'établissement au sein de la COMUE est également en question : il faudra définir des secteurs électoraux au sein du Conseil d'Administration ou du Conseil Académique. La structuration en pôles pourrait avoir un rôle dans cette structuration (pôles auraient une légitimité à être représentés au sein de la COMUE).

Le Vice-président de la CR souligne les difficultés de dialogue entre la formation et la recherche : les composantes pédagogiques et les laboratoires de recherches sont deux types de structuration, avec une cartographie différente, qui se superposent et ont des difficultés à dialoguer. L'évolution proposée vise à améliorer les échanges et pour le Vice-président, seule une évolution des structures permettra une évolution des échanges.

Le Vice-président de la CFVU précise que la relation formation recherche se pratique au quotidien, mais que nous avons du mal à faire émerger une politique lisible à ce propos du fait d'empans différents entre la formation et la recherche et de la non superposition des périmètres.

Discussion.

Pour C. Zaouche, les inquiétudes émanent de plusieurs angles :

- D'une part la proposition du nombre de pôles évolue sans cesse : plusieurs schémas radicalement différents ont été diffusés (1 à 5) : quelle est l'argumentation qui justifie cette grande diversité ?
 - La question de représentation été posée par le passé, est-elle toujours d'actualité ? Le nombre de nos représentants à la COMUE est-il lié au nombre de pôles que nous proposerons ?
 - La notion de pôles s'est transformée en axes, la notion de secteurs électoraux apparaît à présent... La diversité et l'évolution du vocabulaire est source d'inquiétude, des précisions sont souhaitées.
- Par ailleurs, l'absence de lien formation/recherche est très variable suivant les secteurs, il conviendrait de faire un recensement de ce qui existe et fonctionne au sein des UFR (cette mise à plat a par exemple été réalisé en Psycho), et de le valoriser avant de vouloir changer, réfléchir à la structuration en axes par la suite.

La variété des propositions émergentes vient de ce qu'aucune position n'est actuellement figée, et que la discussion est totalement ouverte.

L'évolution du vocabulaire tient à la construction de pôles pour la COMUE, et pour l'établissement, risquerait de créer des confusions, d'où l'émergence des 'axes'. Nos axes pourront soit reprendre au sein de l'établissement les pôles avec un périmètre identique, soit regrouper plusieurs axes pour former un pôle. La question : combien d'axes, et pourquoi des axes, est toujours ouverte.

Il est certain que des liens existent entre formation et recherche, mais pas partout, on le constate quant à la campagne d'emploi, Mais on le constate également quand il s'agit de construire, inventer de nouvelles formations transversales. Les acteurs sont hétérogènes, n'ont pas l'habitude de dialoguer, les processus de décisions sont hétérogènes... il est difficile de faire bouger les choses. Imaginons un axe Arts Lettres et Langues dans lequel se retrouveraient les équipes de recherche, les équipes pédagogiques, l'école doctorale la plus proche, la structure fédérative : en un seul lieu, tous les acteurs seraient réunis, et de fait seront amenés à parler et travailler ensemble. Quel mode d'organisation (il n'est pas besoin que ce soit une structure) serait adapté pour être ce lieu d'échange ?

Ne pourrions-nous par repenser une organisation des UFR dans lequel un Conseil plénier comporterait également les directeurs d'équipes concernés, le directeur d'ED concerné et autres écoles et instituts proches ? À la suite d'un Conseil d'UFR, un « comité d'axe » pourrait avoir lieu. Ce lieu, pensé de manière formelle, fondé sur quelque chose qui existe, permettant les échanges, d'une

lourdeur organisationnelle nulle, ne représente qu'une réunion de plus, et aurait une plus-value importante.

Une solution plus compliquée et plus lourde serait de retravailler le périmètre des UFR. Si nous nous dirigeons vers cette voie, il faut que ce soit bien réfléchi, partagé par tous, persuadés qu'il y a un intérêt.

La discussion doit avoir lieu dans les instances, mais surtout dans les Conseils d'UFR : avec qui on travaille, avec qui on pourrait travailler, comment se projette-t-on dans l'avenir ? On pourra alors définir des nouveaux périmètres. C'est à partir de ce travail-là que l'on pourra émettre des propositions.

La proposition actuelle est la suivante : il nous semble que le fonctionnement actuel n'est pas le bon, et que nous pourrions envisager la mise en place d'axes et/ou la redéfinition des périmètres des UFR, et que des fonctionnements différents devraient se mettre en place, de manière à ce que le dialogue soit renoué, d'une part entre la formation et la recherche, mais aussi entre les axes. Les axes ne seront pas fermés sur eux-mêmes, mais « poreux ». ALL/SHS travaillent de manière transversale déjà entre eux, mais également avec les STS et DEG. Si nous arrivons à faire travailler ensemble au sein d'un même domaine des acteurs qui n'en avaient pas l'habitude, nous aurons gagné quelque chose.

Sur la question des secteurs électoraux : au moment de l'adoption d'UNITI, la reconfiguration des universités avait été pensée sous forme de collegiums au sein d'une université fusionnée. 4 collègiums étaient imaginés : Arts Lettres Langues /Sciences Humaines et Sociales, Droit Économie Gestion, Sciences, Technologies et Santé, et un Ingénierie. Cette structure a disparu, puisque nous sommes sur un modèle d'université confédéral, les universités resteront des universités et il n'y aura pas de redéploiement de structures pour une homogénéité de domaines. Ne va-t-on pas aller des pôles de formation et de recherche, qui pourraient avoir les mêmes périmètres que les anciens collègiums et deviendraient la base de nos secteurs électoraux ? Il y aurait pour désigner des représentants au sein du Conseil Académique et du CA de la COMUE des listes qui, au lieu de se faire sur la base de l'ensemble des personnels de tous les établissements (tous les enseignants de rang A, tous les MCF, tous les BIATSS...) qui voteraient pour leur collègue sur une liste de l'ensemble des établissements de la COMUE, s'arrimeraient plutôt à des secteurs électoraux (périmètre des collègiums) pour lesquels il y aurait un certain nombre de sièges (dans les différents collèges) à pourvoir. La représentation des grands secteurs de formation et de recherche serait ainsi garantie.

H. Inderwildi souscrit à cette envie de transversalité, l'horizontalité est séduisante, mais la création d'un « lieu » évoquée est symptomatique pour elle. Nous sommes en train de reconstruire l'université, suivant des schémas tenant compte de l'existant. Ces lieux de transversalité pourront-ils exister, dans l'université que nous sommes en train de construire ?

Le grand enjeu de la reconstruction était son évolutivité. L'université est reconstruite pour 50 ans, on ne peut pas figer dans la pierre un mode d'organisation. Elle a été pensée pour s'adapter aux évolutions des structures et une souplesse dans la redistribution des locaux.

Des bâtiments sont parfois figés, sur des bâtiments qui ont une forte destination, mais c'est normal. Par exemple La Fabrique qui a des salles dédiées. Dans l'UFR des langues, des salles dédiées à l'apprentissage des langues via les TICE sont figées par la nature des salles dédiées TICE.

Il y a moins de salles dédiées dans la deuxième tranche.

Sur les prochains bâtiments, nous sommes sur des modèles d'organisation par plateaux (administratifs, bureaux d'enseignements, salles de cours) semblables dans les différents bâtiments. La capacité modulaire est importante. HAA et SES seront déjà regroupées dans un même bâtiment, avec des espaces dédiés, mais aussi des espaces communs.

La flexibilité est difficile pour les espaces administratifs et les espaces dédiés. S'il devait y avoir des transferts et reconfigurations, il faudrait le faire vite. Le programme peut encore être modifié, et permettrait une adaptation pour les bâtiments de LPM, l'UFR de Psycho et les espaces mutualisés. Aujourd'hui, si Arts plastiques Arts appliqués devaient rejoindre une structure Arts et Lettres, les enseignements auraient lieu dans l'UFR HAA/SES en construction, et les structures administratives seraient localisées dans le bâtiment Arts et Lettres... mais il n'y aura qu'une rue à traverser !

Si des reconfigurations devaient avoir lieu, ce serait après discussion, aucun personnel ne se verra imposer un changement de métier (des modifications au sein d'un organigramme, des propositions peuvent être faites) mais il n'y aura pas de changement s'il n'est pas souhaité). Les modifications n'auront lieu que si elles sont partagées.

Enrique Fraga s'accorde à dire que dans les UFR, la participation à la recherche se limite aux votes de sommes pour l'organisation de colloques, conférences, congrès, journées d'études. Dans les 5 UFR actuelles un travail de collaboration plus intense pourrait être imaginé entre les acteurs formation et recherche. La réflexion sur le manque de dialogue ne doit pas aboutir à la création de superstructures, de mutualisations de personnels, et créer des inquiétudes.

Ce n'est pas la recherche de superstructures qui est en jeu. Il n'y pas par ce biais la recherche d'économies, d'autant que l'on sait que les regroupements génèrent en fait des frais de gestion supérieurs. La logique n'est pas une logique d'économie, ni une de logique de regroupements de structures, mais une logique de coordination.

La question de reconfiguration des UFR quant à elle n'est pas non plus liée à une volonté d'économies, mais à celle de les rendre plus fortes. Les UFR ne sont pas dans une situation où elles ont un rôle en matière d'autonomie. Il ne s'agit pas non plus d'en faire des lieux de stratégie, mais lorsque les orientations sont votées par les Conseils centraux, pourquoi les UFR ne pourraient-elles pas avoir une plus grande autonomie dans l'organisation de leur budget par exemple ? Ce serait possible si elles étaient renforcées (gestion financière ou ressources humaines) et si on devait aller vers un transfert de compétences de ces prérogatives- là.

Avec 2 000 personnels, 25 000 étudiants, les choses ne peuvent pas bien fonctionner, si tout est géré à partir de la tête, il y a des aspects qui pourraient être déconcentrés au niveau des UFR.

Laurence Tallairach-Vielmas s'interroge sur l'articulation (ou la superposition) des axes dont on parle et les champs de formation qui sont à définir. Les champs de formation recouperont ils nos UFR, dans la mesure où ils reprendraient une dimension recherche ?

La situation est complexe. La notion de champs a été transmise sans réflexion, avec un impératif de retour dans deux mois, une définition vague, et une multiplicité de formes possibles (par niveau, par thématique, par disciplines...). La préoccupation doit être du niveau de site et non seulement de l'établissement. La COMUE n'a pas encore réussi à finaliser sa réflexion.

Daniel Lacroix précise que l'AERES demande un document à court terme, notre réflexion et notre stratégie ne peuvent être définies à ce rythme. La durée d'engagement de ce document sera peut être limitée. L'horizon de notre réflexion doit aller au-delà du mois de mars. Les sujets se recoupent et un dossier amorce le suivant. Le périmètre des UFR ne semblent pas pertinent : les formations en arts sont sur plusieurs UFR, de même que les langues, etc.

Des difficultés sont liées à 2 UFR. Les langues en LPM sont tenues à l'écart de celle de l'UFR de langues, les retours mettent du temps à arriver. La mineure Lettres et Arts est difficile à appliquer avec les Arts plastiques. Les axes ne seront sans doute pas la panacée, mais on ne peut nier que nous n'avons pas appliqué les règlements intérieurs que nous avons votés : les Conseils scientifiques d'UFR n'ont pas toujours eu lieu ; pour faciliter le dialogue, des instances ont été créés ; la conférence de la recherche invite les directeurs d'UFR, mais ils n'y viennent pas. Les directeurs d'ED devaient faire un tour des Maters de manière à avoir une vision plus complète, c'est trop compliqué à mettre en place, le système s'est grippé. Peut-être que dans certains secteurs, cela fonctionne, mais il y a là une difficulté, et la structuration de la COMUE risque d'aggraver ce phénomène. La structuration de la recherche dissocie la formation et la recherche, il y a des départements, et des laboratoires. Si la dynamique, notamment financière se poursuit, l'écart va davantage se creuser. Le modèle proposé fait que, au nom de l'internationalisation de la recherche, celle-ci ne peut plus se faire en relation avec la formation, il nous faut donc voir si nous acceptons ce modèle ou non.

La tradition et les équilibres qui avaient conduit à la définition de nos UFR ont plus de quinze ans. Des évolutions très fortes et très violentes nous sont imposées dans des calendriers très serrés. Mais ce doit être fait dans le consensus.

Chantal Zaouche revient sur la question des secteurs électoraux. Elle demande à ce que soit reprécisé le fonctionnement à venir : il n'y aurait plus de représentant ALL/SHS pour faire le lien entre l'établissement et la COMUE, mais un secteur électoral avec un certain nombre de représentant de notre université au sein d'un ou deux collègiiums.

Le pôle ALL/SHS au sein de la COMUE sera constitué en grande majorité de représentants de l'UTM, mais pas seulement. Il y aussi par exemple le CUFR Champollion qui par nature est pluridisciplinaire. Mais le cœur de ALL/SHS, ce sera l'UT2. Le cœur de DEG sera l'UT1...

Pourrait-on donner aux pôles le même nom que les collègiiums/secteurs électoraux ? Oui, mais en faisant évoluer le nom !

La COMUE parle encore souvent de SHS, en oubliant ALL que nous devons valoriser et faire vivre au sein de la COMUE.

Il est donc souligné que le pôle PACS déposé dans l>IDEX est différent de ce pôle ALL/SHS au sein de la COMUE.

Le fait que les champs de formation dépasseront largement des cadres de l'UFR est également reprécisé puisque 5 à 15 mentions doivent figurer dans un champ, qui devra se structurer au niveau d'un site, et en relation également avec la Région.

Tel que présenté, un champ de formation sera très structurant, il est difficile d'imaginer que nous réussirons à le faire en un mois (délais des instances). L'AERES, qui doit prendre une nouvelle forme, ne devrait demander qu'un bilan, mais encore un travail prospectif important de structuration.

Daniel Lacroix salue la volonté de lier formation et recherche à l'avenir mais il regrette que ces dernières années, la construction des offres de formation de Master n'ait pas davantage pris en compte les relations effectives avec la recherche.

Pour Jean-Michel Minovez, la notion, telle que présentée, est critiquable : elle ne cadre rien, permet tout et n'importe quoi, et engendra des comportements opportunistes et concurrentiels sur l'ensemble du territoire (positionnement sur des champs de formation à la mode : développement durable, énergie...).

Dans nos recherches, dans les secteurs ALL/SHS, ce type de dynamique peut être un rouleau compresseur pour ce qui relève de la recherche fondamentale qui aura du mal à se retrouver dans un tel découpage, sauf à participer à des projets transversaux. C'est ce que nous avons reproché à UNITI et aux projets ATS qui étaient extrêmement défavorables à des universités comme la nôtre.

Un service public d'enseignement supérieur et de recherche a une mission de diffusion des connaissances, d'universalité des savoirs. Nous nous trouvons dans une contradiction forte, il faudra trouver des réponses, parce que nous ne pourrons pas non plus rester sur le bord de la route sur ces questions.

Après consultation des composantes, un nouveau débat sera proposé sur ce point en Conseil Académique.

4. Grands domaines d'action des deux Commissions pour l'année 2013-2014

- **Formation et vie universitaire.**

Présentation de Patrice Bouyssières, Vice-président du CEVU, pour la CFVU.

L'année sera marquée par des dossiers en interne, et au niveau collectif avec la COMUE.

La Vie universitaire verra se poursuivre les questions culturelles avec la stabilisation du rythme de vie de La Fabrique et le développement de la visibilité des activités associatives sur le campus.

La CFVU a entrepris un travail auprès des composantes et des étudiants autour de la rédaction d'une charte à l'attention des étudiants salariés (ou plus largement les étudiants engagés dans la vie active), ainsi qu'une reprise de l'organisation annuelle de l'évaluation des connaissances. Trois ans après sa mise en place, un premier bilan fait apparaître des problèmes qu'il faut solutionner.

La DOSI et la Formation Continue sont également deux services en restructuration dont les activités seront suivies de près par la CFVU.

L'ancien appel à projets « activités pédagogiques » est également remis sur la table, de manière à redonner du sens à ces activités, trouver des critères et indicateurs plus explicites et homogènes.

Le travail sur la mise en conformité de la Licence se poursuit (stages, conseil de perfectionnement, approche par compétences) et sera complété par la mise en route de l'accréditation 2016-2020 pour l'ensemble des diplômes.

La question des champs de formation nous occupera également ces prochaines semaines.

Au niveau du site, la cartographie des formations est en cours et se poursuivra dans les prochains mois. La question des formations sera également abordée par le site via le dossier d'accréditation. En effet, le dialogue devra se développer entre les établissements, notamment concernant les mentions partagées au sein du site (ex. MIASHS, Sciences de l'information et de la communication, Éco-gestion...).

Un groupe de travail 'pilote' se met en place, P Bouyssières et H Ricaud-Droisy y représenteront l'établissement. 4 autres groupes de travail (Licence, Licence pro, Master, collégium ingénierie) viendront le compléter, les conseillers sont invités à se porter volontaires pour participer à ces groupes.

Le second appel d'offres de l>IDEX Formation sera bientôt, lancé (innovation en Licence) et l'UTM doit se mettre en ordre de marche pour être en mesure d'y répondre.

Autre dossier important : le rattachement de l'ESPE à la COMUE devra être préparé. Pour lors, nous savons que les Masters n'ont été accrédités que pour une année, mais n'avons aucune information sur la méthode et le calendrier de renouvellement de cette accréditation.

Enfin, le SIUP est pour le moment à l'arrêt, sa mission devant être investie par l'ESPE.

Quelques éléments de calendrier :

- 10/02/2014, 14-17h, grand amphi de médecine, allées J Guesdes, réunion inter CFVU. Présentation des structures et des fonctionnements. Présentation de la démarche d'accréditation 2016-20.

- Christelle Farenc, directrice du département Formation et Vie étudiante de la COMUE, viendra présenter les fonctions, compétences et enjeux liés au département FVE dans un proche avenir aux responsables d'UFR, départements et porteurs de diplômes).

- **Recherche.**

Présentation de Daniel Lacroix, Vice-président du CS, pour la CR.

- Le regroupement des CR aura lieu le 6/02/2014, 14-17h, amphi Riquet, à l'INSA.

La Commission sera cette année beaucoup occupée par l'accréditation et le bilan des unités de recherche puisqu'une partie du travail sera à rendre avant l'été.

Elle poursuivra le travail lié aux actions du budget recherche (mobilité doctorante, aide au financement des colloques...) en termes d'appels et de suivi des financements.

L'accompagnement et le suivi des projets en cours est également poursuivi (appel à projet Région, IDEX Chaires d'attractivité, Nouveaux entrants, Émergences, Transversalités, Actions thématiques stratégiques).

CPER, projets FEDER : Suivi des projets autant que possible, accompagnement des collègues.

La moitié du temps de travail de la Commission Recherche est consacrée à la campagne d'emploi, la progression des carrières, les titularisations, le recrutement des ATER...

Il est souligné que si le décret relatif aux enseignants chercheurs devait être appliqué, la Commission Recherche dans sa formation restreinte ne pourrait plus se réunir.

La Commission mènera un bilan des procédures actuelles pour déterminer la façon de les appliquer au niveau du Conseil Académique, puisque cela relève maintenant des prérogatives de ce dernier.

Le Vice-président précise que la Commission Recherche souhaite contribuer à la réflexion sur les champs de formation. Une prochaine réunion du Conseil Académique devra aborder cette question.

Discussion.

Un conseiller revient, à propos de l'activité de la Formation Continue, sur la question de l'alternance. Il faut absolument que l'établissement se saisisse de cette question et que nous profitions de la nouvelle campagne d'accréditation pour multiplier les possibilités.

5. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été proposée avant la tenue du Conseil Académique, aucun conseiller ne demande à ce qu'un point soit abordé dans ce cadre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h 45.